

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
18 JUIN 2014

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 27 titulaires
16 suppléants

Délibération n°243 du Comité syndical

6. Budget supplémentaire 2014

Le budget supplémentaire 2014 se présente comme le report du Compte administratif 2013 sur le budget 2014 du Syndicat mixte pour le SCOTERS.

Le Compte administratif 2013 fait apparaître les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement	excédent	+ 39 925,53 €
Section d'investissement	excédent	+ 171 914,23 €

En section de fonctionnement pour un montant de 39 925,53 € :

Dépenses

011 Charges à caractère général	38 925,53 €
65 Autres charges de gestion courante	1 000,00 €

Recettes

002 Excédent de fonctionnement reporté	39 925,53 €
--	-------------

En section d'investissement pour un montant de 171 914,23 € :

Dépenses

20 Immobilisations incorporelles	171 914,23 €
----------------------------------	--------------

Recettes

001 Excédent d'investissement	171 914,23 €
-------------------------------	--------------

*Le Comité syndical
sur proposition du Président*

*après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2014 du Syndicat mixte aux sommes suivantes :

En section de fonctionnement pour un montant de 66 237,30 € :

Dépenses

011 Charges à caractère général	38 925,53 €
65 Autres charges de gestion courante	1 000,00 €

Recettes

002 Excédent de fonctionnement reporté	39 925,53 €
--	-------------

En section d'investissement pour un montant de 136 096,37 €

Dépenses

20 Immobilisations incorporelles	171 914,23 €
----------------------------------	--------------

Recettes

001 Excédent d'investissement	171 914,23 €
-------------------------------	--------------

Certifié exécutoire compte tenu de : **- 2 JUIL. 2014**
La transmission à la Préfecture le

La publication le **- 2 JUIL. 2014**
Strasbourg, le **- 2 JUIL. 2014**

Le Président
Jacques BIGOT